

# VD\_FINDINFO AI 133/22 - 12/2025 vom 14. Januar 2025

VD Tribunal cantonal, 2025-01-14, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_findinfo\\_AI\\_133\\_22\\_-\\_12\\_2025](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_AI_133_22_-_12_2025)

FR: VD\_FINDINFO AI 133/22 - 12/2025 du 14 janvier 2025

IT: VD\_FINDINFO AI 133/22 - 12/2025 del 14 gennaio 2025

## Regeste

RENTE D'INVALIDITÉ, INCAPACITÉ DE TRAVAIL, ORIENTATION PROFESSIONNELLE, ÉVALUATION DE L'INVALIDITÉ | 15 LAI, 28 LAI, 28a LAI, 8 al. 1 LAI, 6 LPGA, 8 LPGA

## Erwägungen

### E. 12

a) En définitive, le recours, mal fondé, doit être rejeté et la décision litigieuse confirmée. b) La procédure de recours en matière de contestations portant sur des prestations de l'assurance-invalidité devant le tribunal cantonal des assurances est soumise à des frais judiciaires (art. 69 al. 1 bis première phrase LAI). En l'espèce, les frais judiciaires doivent être arrêtés à 600 fr. (art. 69 al. 1 bis deuxième phrase LAI) et mis à la charge du recourant, qui succombe (art. 49 al. 1 et 91 LPA-VD, applicables par renvoi de l'art. 99 LPA-VD). Ils seront provisoirement supportés par l'Etat, le recourant ayant été mis au bénéfice de l'assistance judiciaire (art. 122 al. 1 let. b CPC [code de procédure civile du 19 décembre 2008 ; RS 272], applicable par renvoi de l'art. 18 al. 5 LPA-VD). c) Il n'y a au demeurant pas lieu d'allouer de dépens au recourant, qui n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g a contrario LPGA et art. 55 LPA-VD). d) Le recourant remboursera les frais judiciaires, provisoirement supportés par l'Etat, dès qu'il sera en mesure de le faire (art. 122 al. 1 et 123 CPC, applicables par renvoi de l'art. 18 al. 5 LPA-VD). Il incombera à la Direction du recouvrement de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (auparavant : le Service juridique et législatif) de fixer le principe et les modalités de ce remboursement (art. 5 RAJ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.